

DEPARTEMENT
Du NORD

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE –

Envoyé en préfecture le 04/12/2020
Reçu en préfecture le 04/12/2020
Affiché le **SLO**
ID : 059-265904565-20201201-N2001122020-DE

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°20
Prêt de tablettes tactiles

L'An Deux Mille Vingt.
Le 1er Décembre 2020 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – VANANDREWELT Rémy – PACIOCCO Gilles-
STALLONE Estienne.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia – GRODZKI Agnès – ALFANO Marie-Joëlle -
KOMIN Pascale – CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise – MARCZEWSKI
Christiane – VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Monsieur OUAZZI Omar à Madame MAZAGRAN Rosanna Lilia
Madame FROMONT Fabienne à Monsieur VANANDREWELT Rémy
Absents excusés : Monsieur LASSON Jean Marie – Madame GAUTRON Marie-Paule
Absent : Monsieur BELHADRI Youssef.

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'action « Le numérique pour tous », le CCAS de Pecquencourt, via le centre social municipal Françoise Dolto, souhaite mettre en place un dispositif de prêt de tablettes tactiles à la population dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique. Un règlement de fonctionnement a été établi, ce dernier fixe les obligations des bénéficiaires, et précise les modalités et conditions de ces prêts, afin de maintenir en bon état et de prévenir tout risque lié à son utilisation.
20 tablettes tactiles POLAROID 10.1 " modèle ATOMIC 400-4G seront proposées en prêt aux adhérents du Centre Social.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à accepter le prêt de tablettes tactiles aux usagers du centre social dans le cadre de ce projet.

**La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE DES VOIX**

AUTORISE : Monsieur le Président à accepter le prêt de tablettes.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE

Publiée le 03/12/2020
Transmise au Représentant de l'Etat le 03/12/2020
Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative le LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.